

Note conceptuelle de la 2^e Edition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur de Ouagadougou (CITBO 2)



Sous le très haut patronage de **SEM Roch Marc Christian KABORE**,
Président du Faso,

Le parrainage de **Madame Sigrid KAAG**,

Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce des Pays-Bas

**02 au 04
OCTOBRE
2018**

Salle de conférences de Ouaga 2000

**CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU
BIODIGESTEUR**

2^e édition

Thème:

**LE BIODIGESTEUR,
UNE SOLUTION POUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET ENERGETIQUE
Vers un partenariat Africain !**



Comité National d'Organisation

Septembre 2018

1. Contexte

Le Gouvernement du Burkina Faso a organisé du 10 au 12 octobre 2017, la 1^{ère} édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur de Ouagadougou (CITBO). Outre le Burkina Faso, la conférence a connu la participation de dix (10) autres pays¹, d'organisations inter africaines, de partenaires techniques et financiers, d'Organisations Non Gouvernementales, d'Organisations Professionnelles Agricoles, d'institutions d'enseignement et de recherche ainsi que d'acteurs du secteur de la technologie.

La conférence a adopté la Déclaration de Ouagadougou qui invite les Etats, les organisations intergouvernementales africaines, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers à œuvrer à la mise en place de conditions favorables au développement du marché de la technologie dans les pays. Les participants ont mandaté le Burkina Faso pour en assurer la mise en œuvre. Ils ont également décidé d'institutionnaliser la conférence et de confier l'organisation de sa 2^{ème} édition au Burkina Faso.

C'est en exécution de ce mandat que les points focaux des pays se sont réunis à Ouagadougou du 27 au 29 juin 2018. Cette rencontre a permis d'une part d'élaborer une feuille de route de chaque pays pour la mise en place de programmes nationaux de biodigesteurs d'ici décembre 2019, et d'autre part de préparer la deuxième édition de la CITBO.

C'est dans cette même dynamique que le Conseil des Ministres du Burkina Faso, en sa session du 04 juillet 2018, a adopté un rapport relatif à l'organisation, du 02 au 04 octobre 2018 de la 2^e édition de la CITBO. A cet effet, un Comité National d'Organisation (CNO) a été mis en place par arrêté n 2018-64/MRAH/SG/PNB-BF du 2 août 2018.

La présente note conceptuelle est élaborée pour servir de guide pour la conférence.

2. Justification

L'exploitation des avantages de la technologie ainsi que les impacts qui en découlent illustrent la viabilité du marché de la technologie mais aussi sa capacité à apporter des solutions alternatives aux préoccupations des ménages ruraux en environnement sahélien.

Sur la base de l'expérience du Burkina Faso, la preuve est faite que l'utilisation optimale du biodigesteur permet d'adapter l'agriculture au changement climatique, de réduire les émissions (atténuation) de Gaz à Effet de Serre tout en renforçant les

¹ Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

capacités des Etats à accéder aux instruments innovants de financements en lien avec la protection du climat qui constitue un défi mondial.

Pour relever ce défi, il faut un engagement fort des acteurs (étatiques et non étatiques) et la concertation. Il faut aussi des changements de pratiques et recourir à des technologies propres comme celle du biodigesteur.

C'est ainsi que la CITBO a été instituée. Elle vise à créer un environnement favorable au développement de secteurs durables de la technologie du biodigesteur dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

3. Objectifs

3-1 Objectif global de la 2^e CITBO

L'objectif global est de contribuer à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Ouagadougou issue de la première édition de la CITBO.

3-2 Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- évaluer les avancées réalisées par chaque pays sur la base des feuilles de route adoptées par la rencontre des Points Focaux en juin 2018 à Ouagadougou ;
- convenir des actions de soutien et mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place effective des programmes nationaux de biodigesteurs au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- examiner et d'adopter les textes fondateurs de la structure régionale de coordination de la promotion de la technologie.

4. Résultats attendus

- le bilan des actions entreprises par les Etats depuis le mois de juin est établi/partagé;
- le répertoire des actions de soutien et mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place effective des programmes nationaux de biodigesteurs au plus tard fin décembre 2019 est actualisé ;
- le projet de convention de l'alliance biodigesteur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est adopté ;
- le projet de statuts de l'alliance biodigesteur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est adopté.

5. Durée et format de la conférence

La conférence est prévue pour durer trois (03) jours. Les travaux se dérouleront en salles sous forme de sessions pour les Experts et les Ministres.

Des évènements parallèles (panels) et une exposition de matériels et d'accessoires de la technologie seront également organisés.

6. Préparation de la conférence

Elle est assurée par un Comité National d'Organisation présidé par le Secrétaire Général du MRAH. Le CNO est organisé en sept (07) commissions et regroupe des représentants des ministères et institutions, de la SNV-Burkina et des membres de l'équipe du PNB-BF. Se reporter à l'Annexe 2 pour les principales étapes de préparation de la conférence.

7. Financement de la conférence

Le financement de la conférence est assuré par le Gouvernement du Burkina Faso et celui des Pays-Bas à travers African Biogas Partnership Program (ABPP).

8. Participants à la conférence

La 2^e édition de la CITBO regroupera environ 200 **participants** dont des leaders gouvernementaux des pays représentés, des représentants des organisations sous régionales (CILSS, l'UEMOA, CEDEAO), des institutions régionales et sous régionales de financement, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des institutions de recherche, des acteurs privés intervenant dans le secteur de la technologie. (cf. Annexe 1).